



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Province de Québec  
Comté de Beauce-Nord  
MRC de La Nouvelle-Beauce  
Le 17 octobre 2017

*Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Nouvelle-Beauce, tenue le 17 octobre 2017, à 18 heures, à la salle Pierre-Maurice-Vachon du Centre administratif régional de la Nouvelle-Beauce, situé au 700, rue Notre-Dame Nord, à Sainte-Marie, où les maires suivants étaient présents, sous la présidence de M. Richard Lehoux, préfet de la MRC de La Nouvelle-Beauce :*

<i>François Barret</i>	<i>Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon</i>
<i>Réal Bisson</i>	<i>Municipalité de Vallée-Jonction</i>
<i>Michel Duval</i>	<i>Municipalité de Sainte-Hénédine</i>
<i>Adrienne Gagné</i>	<i>Municipalité de Sainte-Marguerite</i>
<i>André Gagnon</i>	<i>Municipalité de Saint-Bernard</i>
<i>Carl Marcoux</i>	<i>Municipalité de Saint-Elzéar</i>
<i>Clément Marcoux</i>	<i>Municipalité de Scott</i>
<i>Jean-Marie Pouliot</i>	<i>Municipalité de Saints-Anges</i>
<i>Jacques Soucy</i>	<i>Municipalité de Frampton</i>
<i>Réal Turgeon</i>	<i>Municipalité de Saint-Isidore</i>
<i>Gaétan Vachon</i>	<i>Ville de Sainte-Marie</i>

*Formant le corps complet de ce conseil.*

*Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Mario Caron, est également présent.*

### **1. Ouverture de l'assemblée**

*Le préfet demande un moment de réflexion et procède à l'ouverture de l'assemblée.*

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

*Il est proposé par M. Gaétan Vachon, appuyé par M. Réal Turgeon et résolu à l'unanimité :*

*Que l'ordre du jour soit accepté tel que préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier et établi comme suit :*

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal – Dispense de lecture
  - a) Séance ordinaire du 19 septembre 2017 – Dispense de lecture
4. Questions de l'auditoire
5. Correspondance
- 6A. Administration générale et ressources financières
  - a) Comptes à payer
  - b) États comparatifs des revenus et des dépenses au 30 septembre 2017 et résultats anticipés pour 2017

14025-10-2017



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

- c) *Modification au Règlement n° 373-06-2017 - Règlement d'emprunt relatif aux travaux de rénovations majeures de la Véloroute de la Chaudière - Secteur de la Nouvelle-Beauce*
- d) *Avis de motion et de présentation - Règlement créant le Parc régional la Véloroute de la Chaudière - Secteur de la Nouvelle-Beauce pour l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce*
- e) *Règlement d'emprunt n° 378-08-2017 - Règlement d'emprunt pour des travaux de modernisation de la station de traitement des eaux de lixiviation au Centre de récupération et de gestion de déchets de la Nouvelle-Beauce - Autorisation d'emprunt temporaire*
- f) *La Beauce Embauche - Contribution financière*
- g) *Hébergement de serveur - Entente de service avec Développement économique Nouvelle-Beauce*
- h) *Achat d'un équipement informatique – Commutateur*
- i) *Campagne de financement de l'asphaltage effectuée en 2006 - Remboursement à la MRC de La Nouvelle-Beauce*
- 6B. *Ressources humaines*
  - a) *Embauche d'une technicienne en bureautique au Service de l'évaluation foncière*
  - b) *Embauche d'une préposée à l'immatriculation au Service de l'immatriculation des véhicules automobiles (IVA) - Salariée temporaire substitut*
  - c) *Assurance collective et Régime de retraite simplifié – Autorisations de signature et de gestion – Directeur général adjoint*
  - d) *Adoption de la Politique d'assignation temporaire*
- 6C. *Immatriculation des véhicules automobiles*
  - a) *Rapport mensuel de l'IVA au 30 septembre 2017*
- 7. *Aménagement du territoire et du développement / Urbanisme / Cours d'eau / Programmes de rénovation / Inspection régionale en bâtiment et en environnement*
  - a) *Certificats de conformité*
    - a1) *Municipalité de Scott – Modification au Règlement de zonage n° 198-2007 - Règlement n° 397 relatif à la création de la zone PU-8 afin de permettre un Centre de la petite enfance*
    - a2) *Municipalité de Vallée-Jonction - Modification au Règlement de zonage n° 2007-193 – Règlement n° 2017-282 relatif aux bâtiments de forme ou d'apparence semi-circulaire dans la zone industrielle I-2*
- 8. *Développement local et régional*
  - a) *PDTAA - Entente de service avec l'École-Buissonnière*
  - b) *PDTAA - Appel pour l'adhésion des MRC et territoires au service provincial de L'ARTERRE*
  - c) *Table des intervenants en loisirs – Demande de reconnaissance*
  - d) *Pacte rural 2014-15 - Adoption des déboursés finaux*
  - e) *Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) - Continuité de la construction de la Véloroute de la Chaudière dans le secteur de Vallée-Jonction - Demande d'aide financière*
  - f) *Chaudière-Appalaches Économique - Partenaire dans la mise en oeuvre de projets de développement économique de la Chaudière-Appalaches*
  - g) *Fonds de développement des territoires (FDT) – Rapport d'activités et reddition de comptes pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017 - Approbation des modifications*
  - h) *Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA) - Contribution financière à l'entente sectorielle*
  - i) *Face aux Dragons Beauce-Etchemin – Recherche de commandite*
- 9. *Évaluation foncière*



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

10. *Gestion des matières résiduelles et des ressources matérielles*
  - a) *Ratification de paiement n° 4 - Honoraires professionnels Beaudoin Hurens*
  - b) *Compensation collective sélective - Dernier versement 2016*
  - c) *Appel d'offres public - Modernisation de la station de traitement des eaux de lixiviation au CRGD*
11. *Centre administratif régional*
12. *Sécurité publique*
  - A. *Sécurité incendie*
    - a) *Attribution de contrat - Travaux d'électricité du Centre régional d'entraînement en sécurité incendie*
  - B. *Sécurité civile*
  - C. *Sécurité publique (Sûreté du Québec)*
13. *Véloroute de la Chaudière*
14. *Varia*
15. *Levée de l'assemblée*

### 3. **Adoption du procès-verbal – Dispense de lecture**

#### a) **Séance ordinaire du 19 septembre 2017 - Dispense de lecture**

14026-10-2017

*Il est proposé par M. Michel Duval, appuyé par M. André Gagnon et résolu à l'unanimité :*

*Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2017 soit adopté tel que rédigé, avec dispense de lecture.*

### 4. **Questions de l'auditoire**

*Aucune question, le préfet demande de passer au sujet suivant.*

### 5. **Correspondance**

*Aucun sujet.*

### 6A. **Administration générale et ressources financières**

#### a) **Comptes à payer**

- **Administration générale et autres services (11 municipalités)**

14027-10-2017

*Il est proposé par M. Gaétan Vachon, appuyé par M. Réal Bisson et résolu à l'unanimité :*

*Que les comptes à payer pour l'administration générale, l'évaluation foncière, l'aménagement du territoire et du développement, l'immatriculation des véhicules automobiles, la sécurité incendie (volet coordination), les cours d'eau et les programmes de rénovation résidentielle au montant de 65 337,68 \$ soient autorisés et que le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient mandatés pour en effectuer le paiement.*



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

- **Sécurité incendie - Volet prévention (10 municipalités)**

14028-10-2017

*Il est proposé par M. Clément Marcoux, appuyé par M. Michel Duval et résolu à l'unanimité des dix (10) municipalités participantes :*

*Que les comptes à payer pour la sécurité incendie (volet prévention) au montant de 6 098,82 \$ soient autorisés et que le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient mandatés pour en effectuer le paiement.*

- **Gestion des matières résiduelles et des ressources matérielles (10 municipalités)**

14029-10-2017

*Il est proposé par M. Jacques Soucy, appuyé par M. Clément Marcoux et résolu à l'unanimité des dix (10) municipalités participantes :*

*Que les comptes à payer pour la gestion des matières résiduelles et des ressources matérielles (gestion du service, le CRGD, le plan de gestion des matières résiduelles et les boues de fosses septiques), au montant de 28 772,58 \$ soient autorisés et que le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient mandatés pour en effectuer le paiement.*

- **Véloroute – Gestion et entretien (11 municipalités)**

14030-10-2017

*Il est proposé par M. Carl Marcoux, appuyé par Mme Adrienne Gagné et résolu à l'unanimité :*

*Que les comptes à payer pour la gestion, l'entretien et la corporation au montant de 59 339,03 \$ soient autorisés et que le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient mandatés pour en effectuer le paiement.*

- **Inspection régionale en bâtiment et en environnement / Installation septique (6 municipalités)**

14031-10-2017

*Il est proposé par M. Réal Turgeon, appuyé par M. Jacques Soucy et résolu à l'unanimité des six (6) municipalités participantes :*

*Que les comptes à payer pour l'inspection régionale en bâtiment et en environnement / Installation septique au montant de 923,37 \$ soient autorisés et que le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient mandatés pour en effectuer le paiement.*

- b) **États comparatifs des revenus et des dépenses au 30 septembre 2017 et résultats anticipés pour 2017**

*Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états comparatifs des revenus et des dépenses au 30 septembre 2017 ainsi que les résultats anticipés pour 2017.*



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

### **c) Modification au Règlement n° 373-06-2017 – Règlement d'emprunt relatif aux travaux de rénovations majeures de la Véloroute de la Chaudière - Secteur de la Nouvelle-Beauce**

ATTENDU l'adoption du règlement d'emprunt n° 373-06-2017 - Règlement d'emprunt relatif aux travaux de rénovations majeures de la Véloroute de la Chaudière - Secteur de la Nouvelle-Beauce (résolution n° 13879-06-2017);

ATTENDU la demande de modification de l'article 6 et au titre du règlement afin de faire référence à la création d'un parc régional formulée par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU que les membres ont déclaré avoir pris connaissance de la modification au règlement et l'acceptent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Duval, appuyé par M. François Barret et résolu à l'unanimité :

Que le conseil accepte la modification apportée à l'article 6 du Règlement d'emprunt relatif aux travaux de rénovations majeures de la Véloroute de la Chaudière – Secteur de la Nouvelle-Beauce, portant le n° 373-06-2017, et cet article est modifié de la façon suivante :

Les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt sont réparties entre les municipalités comme prévu à l'article 4.3 du Règlement créant le Parc régional la Véloroute de la Chaudière - Secteur de la Nouvelle-Beauce qui seront adoptées le 14 novembre 2017.

De plus, le titre du règlement n° 373-06-2017 sera modifié par « Règlement d'emprunt relatif aux travaux de rénovations majeures du Parc régional la Véloroute de la Chaudière – Secteur de la Nouvelle-Beauce ».

Ce parc est communément appelé « Véloroute de la Chaudière – Secteur de la Nouvelle-Beauce ».

Cette résolution fait partie intégrante du règlement n° 373-06-2017.

### **d) Avis de motion et de présentation - Règlement créant le Parc régional la Véloroute de la Chaudière – Secteur de la Nouvelle-Beauce**

Avis de motion et de présentation est donné par M. Jean-Marie Pouliot, maire de la municipalité de Saints-Anges, qu'il soumettra lors d'une prochaine séance du conseil un projet de règlement relatif à la création du Parc régional la Véloroute de la Chaudière – Secteur de la Nouvelle-Beauce.

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente le projet de règlement créant le Parc régional la Véloroute de la Chaudière – Secteur de la Nouvelle-Beauce, et ce, conformément à l'article 445 du Code municipal modifié par la loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à accepter à ce titre leur autonomie et leur pouvoir.

14032-10-2017

Abrogée par la  
résolution numéro  
14119-11-2017

14033-10-2017



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

*De plus, cet avis est accompagné d'une demande de dispense de lecture et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et annexée au présent procès-verbal.*

**e) Règlement d'emprunt n° 378-08-2017 - Règlement d'emprunt pour des travaux de modernisation de la station de traitement des eaux de lixiviation au Centre de récupération et de gestion des déchets de la Nouvelle-Beauce – Autorisation d'emprunt temporaire**

*ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce a adopté le règlement d'emprunt n° 378-08-2017 relatif à des travaux de modernisation de la station de traitement des eaux de lixiviation au Centre de récupération et de gestion des déchets de la Nouvelle-Beauce, lors de la séance spéciale du 15 août 2017;*

*ATTENDU que le montant du règlement d'emprunt est de 2 000 000 \$;*

*ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce a reçu la lettre d'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 20 septembre 2017;*

*ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce désire obtenir un emprunt temporaire afin de défrayer les dépenses autorisées par ce règlement;*

14034-10-2017

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Carl Marcoux et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :*

*Que le conseil autorise le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents nécessaires à l'emprunt temporaire en lien avec le règlement d'emprunt n° 378-08-2017, et ce, pour un montant de 2 000 000 \$.*

**f) La Beauce Embauche - Contribution financière**

*ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce a versé une contribution financière annuelle de 16 500 \$ à La Beauce Embauche en 2016;*

*ATTENDU que la MRC désire continuer à soutenir les démarches d'attraction de la main-d'œuvre dans la Beauce;*

*ATTENDU que la contribution financière demandée pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 est de 16 000 \$;*

14035-10-2017

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Turgeon, appuyé par M. Clément Marcoux et résolu à l'unanimité :*

*Que le conseil autorise une contribution financière de 16 000 \$ à La Beauce Embauche pour leur année financière 2017-2018.*

*Le conseil autorise également le versement de ce montant à Développement économique Nouvelle-Beauce qui devra le gérer et assurer le suivi administratif et financier auprès de La Beauce Embauche en plus de produire un rapport à la MRC de La Nouvelle-Beauce sur l'utilisation de ce montant pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018. Ce montant est payable à même les surplus accumulés affectés généraux tel que prévu au budget 2017 du Fonds d'intervention régional.*



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

14036-10-2017

### **g) Hébergement de serveur - Entente de service avec Développement économique Nouvelle-Beauce**

*ATTENDU les discussions intervenues entre la MRC de La Nouvelle-Beauce et Développement économique Nouvelle-Beauce entourant l'hébergement de serveur;*

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Vachon, appuyé par M. Michel Duval et résolu à l'unanimité :*

*Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et signer une entente de service avec Développement économique Nouvelle-Beauce entourant l'hébergement de serveur.*

14037-10-2017

### **h) Achat d'un équipement informatique – Commutateur**

*ATTENDU la nécessité de procéder à l'achat d'un commutateur pour les systèmes informatique et téléphonique;*

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Adrienne Gagné, appuyé par M. Jacques Soucy et résolu à l'unanimité :*

*Que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'achat d'un commutateur auprès de Telus pour le prix de 7 240,20 \$ incluant les taxes. Cette dépense est payable à même les sommes disponibles au budget 2017 et sera affectée en fonction des services concernés.*

### **i) Campagne de financement de l'asphaltage effectuée en 2006 - Remboursement à la MRC de La Nouvelle-Beauce**

*ATTENDU qu'en 2006, les travaux d'asphaltage de la Véloroute ont été en partie financés par une campagne de financement;*

*ATTENDU que suite à la réalisation des travaux, le projet a généré un surplus des revenus sur les dépenses;*

*ATTENDU qu'il avait été décidé de retourner les montants aux autres municipalités riveraines à condition que ces dernières s'engagent à rembourser le montant à la MRC pour un futur projet de construction de piste cyclable;*

*ATTENDU que la MRC désire prolonger la piste cyclable entre Vallée-Jonction et Notre-Dame-Des-Pins en 2018;*

*ATTENDU que les montants à rembourser avaient été officialisés par la résolution n° 9847-01-2009 et sont les suivants :*

*Municipalité de Vallée-Jonction : 13 287,63 \$  
Ville de Sainte-Marie : 56 102,95 \$  
Municipalité de Scott : 42 576,26 \$  
Municipalité de Saint-Isidore : 12 906,99 \$*

14038-10-2017

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Vachon, appuyé par M. Réal Bisson et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :*



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Que le conseil autorise la MRC de La Nouvelle-Beauce à facturer les municipalités riveraines pour affecter les sommes dues au projet de construction de la piste cyclable entre Vallée-Jonction et Notre-Dame-Des-Pins. Les montants seront payables en 2018.

### 6B. Ressources humaines

#### a) **Embauche d'une technicienne en bureautique au Service de l'évaluation foncière**

ATTENDU que le conseil a autorisé l'ouverture du poste de technicien(ne) en bureautique au Service de l'évaluation foncière à la séance du 19 septembre 2017 (résolution n° 13997-09-2017);

ATTENDU que Mme France Perreault qui travaille déjà pour la MRC de La Nouvelle-Beauce a déposé sa candidature;

ATTENDU les recommandations formulées par le directeur général et secrétaire-trésorier envers cette candidate;

14039-10-2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Duval, appuyé par Mme Adrienne Gagné et résolu à l'unanimité :

Que le conseil confirme l'embauche de Mme France Perreault au poste de technicienne en bureautique au Service de l'évaluation foncière à compter du 18 octobre 2017.

#### b) **Embauche d'une préposée à l'immatriculation au Service de l'immatriculation des véhicules automobiles (IVA) – Salarisée temporaire substitut**

ATTENDU qu'une préposée à l'immatriculation du point de service de la SAAQ à Sainte-Claire est parfois disponible pour effectuer du remplacement de personnel à notre point de service, si besoin;

ATTENDU que cette personne est déjà formée et accréditée par la SAAQ pour faire le travail;

14040-10-2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Adrienne Gagné, appuyé par M. François Barret et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise l'embauche de Mme Nancy Raymond, à titre d'employée temporaire substitut, pour le poste de préposée à l'immatriculation, et ce, à compter du 23 octobre 2017.

De plus, le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier les conditions d'embauche conformément aux dispositions de la convention collective.



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

### **c) Assurance collective et Régime de retraite simplifié – Autorisations de signature et de gestion – Directeur général adjoint**

*ATTENDU* que M. Mario Caron, directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que Mme Marie-Pier Gignac, directrice des finances et secrétaire-trésorière adjointe ont les autorisations de signature, d'accès et de gestion de l'assurance collective et du régime de retraite simplifié de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

*ATTENDU* que Mme Gignac nous a signifié qu'elle s'absentera de ses fonctions à la MRC de La Nouvelle-Beauce, pour un congé de maternité, et ce, à compter du 13 octobre 2017 jusqu'au 26 février 2018;

*ATTENDU* qu'il y a lieu de nommer une autre personne en l'absence de Mme Gignac;

*ATTENDU* qu'il y a lieu d'accorder les autorisations de signature et de gestion pour les dossiers d'assurance collective et pour le régime de retraite simplifié de la MRC de La Nouvelle-Beauce à M. Jérôme Drouin, directeur général adjoint à compter du 16 octobre 2017;

14041-10-217

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par M. Jean-Marie Pouliot, appuyé par M. Gaétan Vachon et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce autorise en l'absence du directeur général, les signatures et la gestion pour les dossiers d'assurance collective et pour le régime de retraite simplifié à M. Jérôme Drouin, directeur général adjoint, à compter du 16 octobre 2017, et ce, jusqu'au retour du congé de maternité de Mme Gignac.

### **d) Adoption de la Politique d'assignation temporaire**

*ATTENDU* que la MRC de La Nouvelle-Beauce s'est engagée dans son plan d'action annuel en santé et sécurité au travail, à se doter d'une politique d'assignation temporaire afin d'encadrer les modalités d'application de l'assignation temporaire qui vise à faciliter la réintégration des employés victime d'un accident au travail et de favoriser le retour à l'emploi dans les meilleurs délais;

14042-10-2017

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par M. Jacques Soucy, appuyé par M. Michel Duval et résolu à l'unanimité :

Que le conseil adopte la Politique d'assignation temporaire comme elle a été présentée.

## **6C. Immatriculation des véhicules automobiles**

### **a) Rapport mensuel de l'IVA au 30 septembre 2017**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport mensuel au 30 septembre 2017 du Service d'immatriculation des véhicules automobiles.



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

### 7. **Aménagement du territoire et du développement / Urbanisme / Cours d'eau / Programmes de rénovation / Inspection régionale en bâtiment et en environnement**

#### a) **Certificats de conformité**

##### a1) **Municipalité de Scott – Modification au Règlement de zonage n° 198- 2007 – Règlement n° 397 relatif à la création de la zone PU-8 afin de permettre un Centre de la petite enfance**

*ATTENDU qu'un Schéma d'aménagement et de développement révisé et un document complémentaire sont en vigueur;*

*ATTENDU que la municipalité de Scott a adopté le règlement n° 397 modifiant son Règlement de zonage afin de créer la zone PU-8, à même une partie de la zone RA-33, afin de permettre l'usage « Centre de la petite enfance »;*

*ATTENDU que ce règlement de modification a été adopté en vertu de l'article 134 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;*

*ATTENDU que ce règlement ne s'inscrit pas à l'encontre du Schéma d'aménagement et de développement révisé et du document complémentaire;*

14043-10-2017

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Vachon, appuyé par Mme Adrienne Gagné et résolu à l'unanimité :*

*Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce avise la municipalité de Scott qu'il reconnaît la conformité du règlement n° 397 au Schéma d'aménagement et de développement révisé et à ses objectifs, et ce, en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.*

##### a2) **Municipalité de Vallée-Jonction - Modification au Règlement de zonage n° 2007-193 – Règlement n° 2017-282 relatif aux bâtiments de forme ou d'apparence semi-circulaire dans la zone industrielle I-2**

*ATTENDU qu'un Schéma d'aménagement et de développement révisé et un document complémentaire sont en vigueur;*

*ATTENDU que la municipalité de Vallée-Jonction a adopté le règlement n° 2017-282 modifiant son Règlement de zonage afin de permettre, à titre de bâtiment secondaire dans la zone industrielle I-2, les bâtiments de forme ou d'apparence semi-circulaire;*

*ATTENDU que ce règlement de modification a été adopté en vertu de l'article 134 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;*

*ATTENDU que ce règlement ne s'inscrit pas à l'encontre du Schéma d'aménagement et de développement révisé et du document complémentaire;*

14044-10-2017

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Vachon, appuyé par M. Michel Duval et résolu à l'unanimité :*



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce avise la municipalité de Vallée-Jonction qu'il reconnaît la conformité du règlement n° 2017-282 au Schéma d'aménagement et de développement révisé et à ses objectifs, et ce, en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

### 8. Développement local et régional

#### a) PDTAA – Entente de service avec l'École-Buissonnière

ATTENDU que le premier plan d'action triennal du Plan de développement du territoire et des activités agricoles (PDTAA) a été réalisé entre 2014 et 2017;

ATTENDU que la MRC est maintenant à l'étape de réaliser le bilan et l'analyse de ce premier plan d'action et d'élaborer le prochain plan d'action du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU que la MRC reconnaît la légitimité du comité technique du PDTAA de réaliser cette démarche;

ATTENDU que le comité technique sera bonifié par la présence de représentants des secteurs agricole, agroalimentaire et forestier;

ATTENDU que le groupe conseil École-Buissonnière, stratégies et marketing agroalimentaire, a déposé un plan de travail en trois étapes : l'analyse du PDTAA, l'élaboration du prochain plan d'action et la planification d'un forum prévu pour la fin du mois de février 2018;

ATTENDU que le comité aviseur a pris connaissance de la proposition du groupe conseil École-Buissonnière pour accompagner le comité technique dans cette démarche et recommande au conseil l'offre de service qui lui a été déposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. François Barret, appuyé par M. Clément Marcoux et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce accepte l'offre de service de l'École-Buissonnière, stratégies et marketing agroalimentaire. Une première banque de dix heures sera utilisée et renouvelée en fonction des besoins de la MRC pour la réalisation des trois étapes : l'analyse du PDTAA; l'élaboration du prochain plan d'action; la planification du forum prévu en février. Un montant de 1 724,63 \$, taxes incluses, plus les frais de déplacement sont autorisés, payables à même les surplus accumulés affectés - généraux, à l'item « Révision du PDTAA », tel que prévu au budget 2017.

De plus, le conseil autorise le paiement de la première facture représentant 40 % de la facture totale dès réception.

#### b) PDTAA – Appel pour l'adhésion des MRC et territoires au service provincial de L'ARTERRE

ATTENDU que L'ARTERRE est un service d'accompagnement et de maillage visant à contribuer à la vitalité des communautés en favorisant l'accessibilité au monde agricole;

14045-10-2017



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

*ATTENDU que ce service permet de jumeler des aspirants agriculteurs, quelle que soit sa provenance au Québec, avec des agriculteurs ou des propriétaires terriens, selon des ententes sur mesure, soit de location avec ou sans option d'achat, partenariat, transfert, démarrage ou mentorat;*

*ATTENDU que la mise en œuvre de L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches sera portée par les MRC participantes, en partenariat avec les intervenants du monde agricole dont l'UPA, le Centre régional d'établissement en agriculture (CRÉA), le réseau Agriconseils, la Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA), le MAPAQ;*

*ATTENDU que le projet vise à déployer le service L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches et que la MRC de L'Islet est la MRC qui sera la gestionnaire et responsable du projet au nom des MRC participantes de la région;*

*ATTENDU qu'en plus de la cotisation annuelle, la mise en œuvre du projet prévoit l'embauche de cinq agents de maillage par les MRC, via des ententes intermunicipales entre certaines MRC;*

*ATTENDU que ce projet s'inscrit dans la priorité régionale visant à « Encourager le développement du secteur bioalimentaire » et les actions qui lui sont associées;*

*ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce a réalisé un Plan de développement de son territoire et des activités agricoles (PDTAA) et que ce projet est une priorité retrouvée dans son plan d'action;*

*ATTENDU que ce projet sera soumis au Fonds d'appui au rayonnement des régions en novembre prochain;*

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Réal Bisson et résolu à l'unanimité :*

*Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce appui la démarche de la MRC de L'Islet pour le montage du projet L'ARTERRE et comme gestionnaire de celui-ci au nom des MRC participantes de la région Chaudière-Appalaches, et ce, pour les années 2018 – 2020.*

### **c) Table des intervenants en loisirs – Demande de reconnaissance**

*ATTENDU que la Table des intervenants en loisirs a été créée en septembre 2011 afin de répondre à une priorité de la démarche de planification stratégique entreprise par la MRC de La Nouvelle-Beauce en 2009 « Vision Nouvelle-Beauce 2025, ensemble, bâtissons l'avenir »;*

*ATTENDU que les professionnels en loisirs se réunissent au sein de cette table afin d'échanger et de partager sur différents sujets et thématiques entourant la gestion des services de loisirs;*

*ATTENDU qu'à travers les années et les rencontres, ces échanges ont évolué vers l'importance du travail de concertation et d'une vision partagée d'un partenariat intermunicipal pour le développement du loisir;*

*ATTENDU que de cette réflexion est la première phase du projet de partenariat intermunicipal pour le développement du loisir « Zone Loisirs »;*

14046-10-2017



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

14047-10-2017

*ATTENDU que pour assurer la réalisation de projets de cette envergure, la participation et la collaboration de l'ensemble des municipalités sont importantes;*

*ATTENDU qu'une lettre de reconnaissance de la mission de la Table des intervenants en loisirs de la Nouvelle-Beauce, signée par tous les directeurs et responsables en loisirs des onze municipalités de la Nouvelle-Beauce, fait partie de cette résolution;*

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Adrienne Gagné, appuyé par M. François Barret et résolu à l'unanimité :*

*Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce reconnaisse la Table des intervenants en loisirs de la Nouvelle-Beauce comme le lieu officiel d'échanges et de concertation intermunicipale pour le développement du loisir en Nouvelle-Beauce et y assure une représentation de leur municipalité.*

### **d) Pacte rural 2014-15 – Adoption des déboursés finaux**

*ATTENDU qu'en vertu de la dernière Politique nationale de la ruralité 2014-19 adoptée par le gouvernement du Québec, la MRC de La Nouvelle-Beauce disposait d'une aide financière pour promouvoir le développement du milieu rural, et ce, selon les dispositions du programme appelé « Pacte rural 2014-15 »;*

*ATTENDU que la MRC a engagé et dépensé le montant de 313 854 \$ provenant de l'enveloppe du pacte rural 2014-15 au 31 mars 2017;*

14048-10-2017

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Vachon, appuyé par M. Réal Bisson et résolu à l'unanimité :*

*Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce entérine le tableau des déboursés finaux déposés au portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR).*

### **e) Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) - Continuité de la construction de la Véloroute de la Chaudière dans le secteur de Vallée-Jonction - Demande d'aide financière**

*ATTENDU que la Véloroute de la Chaudière qui traverse la Ville de Lévis et les trois (3) MRC de la Beauce constitue la route n° 6 de Vélo-Québec;*

*ATTENDU que la Véloroute de la Chaudière est une importante infrastructure de développement touristique régional;*

*ATTENDU qu'il manque la construction d'un tronçon de cette véloroute dans la MRC Robert-Cliche et sur une distance de 2,4 km au sud de Vallée-Jonction;*

*ATTENDU que le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) peut accorder un financement afin de permettre la réalisation de travaux dans le but de poursuivre la construction de cette infrastructure régionale;*



## PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

No de résolution  
ou annotation

14049-10-2017

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Vachon, appuyé par M. Carl Marcoux et résolu à l'unanimité :*

- *De déposer une demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour compléter la construction de la Véloroute de la Chaudière à Vallée-Jonction.*
- *D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Mario Caron, à signer pour et au nom de la MRC de La Nouvelle-Beauce ladite demande d'aide.*

### **f) Chaudière-Appalaches Économique - Partenaire dans la mise en oeuvre de projets de développement économique de la Chaudière-Appalaches**

*ATTENDU que Chaudière-Appalaches Économique est :*

- *Un lieu de concertation et de coordination sur les dossiers de développement au niveau régional.*
- *Un lieu de mise en commun de services pour l'ensemble de la région.*
- *Un lieu de discussion sur les problématiques liées au développement et proposition d'amélioration aux façons de faire dans la région.*
- *Un lieu de concertation pour l'organisation d'activités visant l'amélioration des intervenants sur le territoire.*
- *Un lieu d'échanges sur les pratiques et approches d'intervention.*
- *Un lieu pour l'organisation de rencontres annuelles avec les ministères et organismes pour la mise à jour d'information sur les programmes et mesures.*
- *Un lieu pour l'organisation de rencontres avec les institutions financières et les fonds d'investissement pour discuter des meilleures pratiques.*
- *Un lieu pour l'organisation de formation sur des sujets d'intérêt identifiés par les membres.*
- *Un lieu pour la représentation auprès d'autres instances.*
- *Un lieu de concertation pour les stratégies de communication.*

*ATTENDU que Chaudière-Appalaches Économique regroupe la très grande majorité des organismes de développement économique des MRC de la région;*

*ATTENDU que Chaudière-Appalaches Économique vise à stimuler le développement économique de la région de la Chaudière-Appalaches en soutenant la cohérence et la mise en commun des actions et des services de ses membres, de concert avec les organismes partenaires du développement économique, et ce, dans le respect de leurs mandats respectifs;*

*ATTENDU que Chaudière-Appalaches Économique de concert avec la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TRÉMCA) alimente la Table de concertation sur le développement local et régional mise en place par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les actions à entreprendre et sur les enjeux et dossiers de développement économique de la Chaudière-Appalaches;*

*ATTENDU que Chaudière-Appalaches Économique désire être un partenaire des MRC de la Chaudière-Appalaches;*

14050-10-2017

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Duval, appuyé par M. Jean-Marie Pouliot et résolu à l'unanimité :*



No de résolution  
ou annotation

14051-10-2017

Formules Municipales-No 5614P1ST

## PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

*De désigner Chaudière-Appalaches Économique comme un partenaire-conseil dans la mise en œuvre de projets de développement économique régional*

**g) Fonds de développement des territoires (FDT) - Rapport d'activités et reddition de comptes pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017 - Approbation des modifications**

*ATTENDU que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce a entériné le rapport d'activités ainsi que la reddition de compte pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017 du Fonds de développement des territoires (FDT) à sa séance du 15 août 2017 (résolution n° 13958-08-2017);*

*ATTENDU les modifications apportées à ces documents concernant la somme engagée dans le cadre de l'entente sectorielle de la Table régionale d'économie sociale en Chaudière-Appalaches;*

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Soucy, appuyé par M. Clément Marcoux et résolu à l'unanimité :*

*Que le conseil approuve les modifications apportées au rapport d'activités ainsi qu'à la reddition de compte pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017 du Fonds de développement des territoires (FDT) et que ces documents fassent partie intégrante de cette résolution.*

**h) Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA) - Contribution financière à l'entente sectorielle**

*Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.*

**i) Face aux Dragons Beauce-Etchemin – Recherche de commandite**

*ATTENDU que les Carrefours jeunesse-emploi de Beauce-Nord, de Beauce-Sud et les Etchemins organisent l'activité « Face aux Dragons Beauce-Etchemin »;*

*ATTENDU que ce concours entrepreneurial où des jeunes promoteurs du territoire de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin sont amenés à réfléchir à une idée, et à développer et structurer cette idée en projet entrepreneurial qu'ils présenteront à un panel de jurés, les Dragons, afin d'obtenir une aide financière pour réaliser leur projet;*

*ATTENDU que ce concours est également éducatif tout en permettant aux jeunes de développer des connaissances du milieu de l'entrepreneurial en plus de développer des qualités et des valeurs entrepreneuriales comme le leadership, la confiance en soi et la créativité;*

*ATTENDU que cette activité est un moteur de persévérance scolaire;*

*ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce a été sollicitée par le Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Nord afin de commanditer ce concours;*



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

*ATTENDU qu'il y a lieu de soutenir cette activité pour le bénéfice des jeunes de la Nouvelle-Beauce;*

14052-10-2017

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Vachon, appuyé par M. Michel Duval et résolu à l'unanimité :*

*De contribuer pour un montant de 1 000 \$ pour le concours « Face aux Dragons Beauce-Étchemin ». Ce montant est pris à même les surplus non affectés généraux de la MRC de La Nouvelle-Beauce.*

### **9. Évaluation foncière**

*Aucun sujet.*

### **10. Gestion des matières résiduelles et des ressources matérielles**

#### **a) Ratification de paiement n° 4 – Honoraires professionnels Beaudoin Hurens**

*ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce a procédé au paiement de la facture n° 4 de la firme Beaudoin Hurens au montant de 11 589,48 \$ taxes incluses;*

14053-10-2017

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Adrienne Gagné, appuyé par M. Jean-Marie Pouliot et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :*

*Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce ratifie le paiement de la facture n° 4 de la firme Beaudoin Hurens au montant de 11 589,48 \$ taxes incluses. Ce montant est conforme au contrat avec cette firme et le paiement sera fait à même le règlement d'emprunt n° 369-01-2017.*

#### **b) Compensation collecte sélective – Dernier versement 2016**

*ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce a reçu de Recyc-Québec le dernier versement de la compensation pour le programme de collecte sélective de 2016 provenant à 50 % de EEQ et à 50 % de Recycle Médias;*

*ATTENDU que cela représente une somme de 46 775 \$ pour couvrir l'item « Centre de tri » au budget 2018;*

14054-10-2017

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Marie Pouliot, appuyé par Mme Adrienne Gagné et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :*

*Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce retourne aux municipalités locales participantes la somme de 234 156,60 \$ en fonction du prorata des matières résiduelles réellement recyclées pour 2016 par chacune d'elle.*



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

14055-10-2017

### **c) Appel d'offres public – Modernisation de la station de traitement des eaux de lixiviation au CRGD**

*ATTENDU* que la MRC de La Nouvelle-Beauce désire apporter des travaux majeurs à la station de traitement des eaux de lixiviation au CRGD;

*ATTENDU* que la MRC de La Nouvelle-Beauce doit procéder à un appel d'offres public pour ces travaux;

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par M. François Barret, appuyé par Mme Adrienne Gagné et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

*Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce autorise le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à un appel d'offres public auprès du Système électronique d'appel offres public (SEAO) et à l'intérieur du journal Constructo afin d'être conforme à la procédure.*

### **11. Centre administratif régional**

*Aucun sujet.*

### **12. Sécurité publique**

#### **A. Sécurité incendie**

#### **a) Attribution de contrat – Travaux d'électricité du Centre régional d'entraînement en sécurité incendie**

*ATTENDU* que la MRC de La Nouvelle-Beauce a octroyé le contrat pour la construction du Centre régional d'entraînement en sécurité incendie à l'entreprise Les Constructions Binet inc.;

*ATTENDU* que le contrat de construction n'incluait pas les travaux d'électricité;

*ATTENDU* que l'entreprise Jonction Électrique inc. a déposé une soumission pour la fourniture et la pose d'équipements d'alimentation électrique, d'éclairage et de raccordement au réseau d'électricité conforme aux attentes de la MRC;

14056-10-2017

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par M. François Barret, appuyé par Mme Adrienne Gagné et résolu à l'unanimité :

*Que la MRC de La Nouvelle-Beauce octroie le contrat pour les travaux d'électricité au Centre régional d'entraînement en sécurité incendie à l'entreprise Jonction Électrique inc. pour un montant total de 14 745,54 \$ taxes incluses, payable à même les surplus accumulés affectés généraux.*

#### **B. Sécurité civile**

*Aucun sujet.*



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

### **C. Sécurité publique (Sûreté du Québec)**

*Aucun sujet.*

### **13. Véloroute de la Chaudière**

*Aucun sujet.*

### **14. Varia**

*Aucun sujet.*

### **15. Levée de l'assemblée**

*Il est proposé par M. Jean-Marie Pouliot, appuyé par M. François Barret et résolu à l'unanimité :*

*Que l'assemblée soit levée.*

Richard Lehoux  
Préfet

Mario Caron  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

14057-10-2017